

Service Technique

Digne les Bains, le 25 mai 2023

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

N/Réf : CC/SB-Lett23-39

Objet : Avis AEP St Barnabé
Soleilhas

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 24 mai 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine du captage de Saint Barnabé sur la commune de Soleilhas.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché du captage de Saint Barnabé aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

Bureaux décentralisés

Oraison
Av. Charles Richaud

Sisteron
Maison de l'Entreprise

La Mure Argens
Grande Rue

La présence de pâturage d'animaux est constatée sur le périmètre de protection éloigné. Aucune restriction ou interdiction n'est proposée pour ce périmètre.

En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de Saint Barnabé.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour



F. ESMIOL